

01.06.2018 - 17:15 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: La SSE condamne la réglementation irréaliste de la SUVA

Zurich (ots) -

La protection efficace des collaborateurs contre un fort ensoleillement est un thème retenant toute l'attention de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE). Mais avec son nouveau paquet de mesures visant à protéger dans de telles situations les collaborateurs travaillant en plein air, la Suva passe à côté du but. Les réglementations élaborées dans le cadre d'une démarche solitaire, telle qu'un protège-nuque obligatoire sont très éloignées de la réalité et peuvent s'avérer même contre-productives si elles ne sont pas approuvées par les personnes concernées.

Celui qui passe du temps en plein air, se protège normalement contre un fort ensoleillement. Ceci requiert la responsabilité individuelle de chacun. La protection efficace et conforme à la pratique des collaborateurs dans de telles situations est également un important aspect pour la SSE. Avec ses nouvelles mesures dont l'entrée en vigueur est prévue dès le 1er janvier 2019, la Suva passe à côté du but. Cette dernière a en effet annoncé le port obligatoire de casques pour les chantiers avec protège-nuque et visière frontale. De telles réglementations irréalistes entraîneront notamment de nouveaux dangers au niveau de la sécurité, comme par exemple la limitation du champ visuel. En outre, la Suva compromet ainsi l'acceptation à large échelle des mesures de prévention et de protection qu'elle a élaborées ces dernières années avec la branche de la construction.

Miser sur la praticabilité et l'efficacité attestée

La SSE demande à la Suva qu'elle renonce à ses directives inutiles de protection contre le fort ensoleillement. Elle est en revanche en faveur d'une protection contre les rayons UV tenant compte du contexte pratique. Or, les objectifs atteints jusqu'ici dans le cadre du travail commun de prévention ne sauraient être compromis par des mesures contreproductives. De même, les entrepreneurs attendent que la Suva continue à associer les branches concernées dans l'élaboration de solutions s'avérant appropriées au quotidien. Selon la SSE, toute démarche isolée débouchant sur des règles théoriques ne mène pas au but.

Grand engagement des entrepreneurs

Le secteur principal de la construction est sans doute l'une des rares branches à être sensibilisée à la sécurité au travail et à la protection de la santé. En effet, depuis 1927, elle gère un bureau pour la sécurité au travail (BST). De même, la SSE s'engage depuis bien des années activement sur les effets que produisent les grandes chaleurs, le fort ensoleillement et l'ozone sur l'état physique et la performance des collaborateurs en prenant des mesures de protection adéquates.

Pour tout complément d'information: www.entrepreneur.ch/chaleur

Contact:

Benedikt Koch, directeur de la Société Suisse des Entrepreneurs,
tél. 079 622 09 40, bkoch@baumeister.ch

Bernhard Salzmann, vice-directeur de la SSE, chef Politique et
Communication,
tél. 078 762 45 31, bsalzmann@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100816333> abgerufen werden.